

Secteur de l'Emploi et des Retraites**Numéro 73-2023**

Réf. : FS/MB/LD

Paris, le 09 mai 2023

**FRANCE TRAVAIL :
UN PAS DE PLUS VERS LA TERRITORIALISATION
DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI !**

Chères et chers camarades,

La semaine dernière, le ministre du Travail a présenté à l'ensemble des parties prenantes présentes le rapport sur France Travail mené par le haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises Thibaut Guilluy. Compte tenu du contexte social et du déni démocratique de l'exécutif, Force ouvrière n'a pas souhaité se rendre à la remise officielle du rapport.

Cette circulaire présente les principaux éléments du rapport :

- **Vers plus de complexification et une territorialisation du service public de l'emploi**

L'argument du gouvernement pour mettre en place France Travail est : un nombre trop important d'interlocuteurs dans le service public de l'emploi communiquant mal entre eux et étant mal identifiés par les personnes privées d'emploi. *« Le choix de France Travail est donc celui d'une meilleure coopération, accompagnée de clarification et de simplification »* avec *« la mise en place de communs physiques, numériques et méthodologiques qui permettent d'organiser l'action collective au seul service de la lisibilité et de l'efficacité des services pour les personnes et pour les entreprises »*.

Le rapport tente d'expliquer que si les prérogatives de chacun sont conservées, la « gouvernance d'ensemble » va se décliner en quatre niveaux : 1. un comité France travail par bassin d'emploi, 2. un par département, 3. un par région, et 4. un national.

Chaque niveau devra adopter un pilotage sur les résultats (taux d'insertion de tel dispositif par exemple) et non plus sur les moyens (nombre de places supplémentaires), ce que FO conteste : la politique du chiffre engendre toujours une perte de qualité ! Les plans d'action seront conçus avec les intervenants concernés sous une coprésidence Etat/collectivité locale, hormis le niveau national présidé par le ministre du Travail. De surcroît, Pôle emploi, opérateur France Travail en chef devra ainsi s'assurer de la coordination opérationnelle entre tous les intervenants concernés.

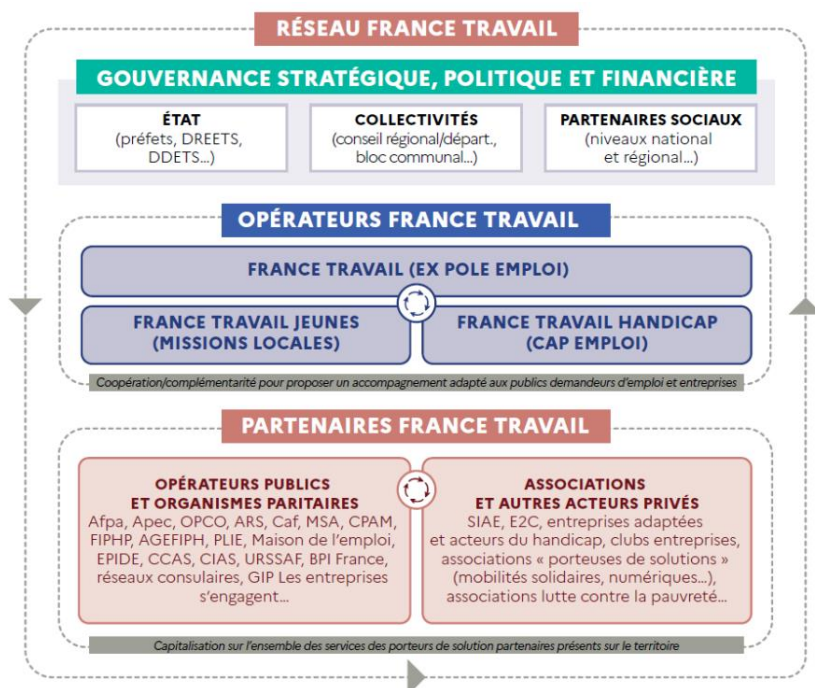


Schéma page 15 du rapport

FO ne voit aucune réelle simplification. Au contraire, elle redoute une totale cacophonie entre les interlocuteurs et comités, à l'image de la « concertation » qui s'est déroulée entre les parties prenantes au dernier trimestre 2022. C'est bien une multiplication des strates, interlocuteurs, comités et une porosité des compétences.

En outre, le rapport s'oriente de plus en plus vers un transfert des compétences au niveau des territoires. **FO a toujours été opposée à une régionalisation du service public de l'emploi car cela crée nécessairement des inégalités entre les demandeurs d'emploi en raison de leur situation géographique.**

- Vers un guichet unique d'entrée

Toute personne en recherche d'emploi, demandeur d'emploi ou bénéficiaire du RSA devra s'inscrire à France travail, sur un portail informatique ou en se rendant physiquement à une agence « France Travail », « France Travail jeune » (ex mission locale) ou « France Travail handicapés » (ex Cap Emploi), voire des partenaires du réseau, associations d'insertion par exemple. L'inscription ou un premier rendez-vous « rapide » devrait orienter - sur la base d'un diagnostic uniformisé - au plus vite vers la structure d'aide la plus adaptée. Le recours à un référent unique sera aussi systématisé.

Ce diagnostic sera suivi de la signature d'un contrat d'engagements réciproques qui fusionne les dispositifs actuels, tandis que le régime des sanctions sera plus progressif et pluridisciplinaire.

Au-delà des inquiétudes que le nouveau dispositif de sanctions fait naître, FO s'interroge sur l'opportunité de ce guichet unique puisque in fine lorsque la porte est franchie on y retrouve tous les interlocuteurs traditionnels du service public pour l'emploi.



- Vers un conditionnement du minimum social

Les personnes les plus éloignées de l'emploi dont les bénéficiaires du RSA (BRSA montant 607€ mensuel pour une personne seule) seront placées en accompagnement intensif et devront se livrer à 15 à 20 heures d'activités par semaine.

Pour Force ouvrière, cette contrepartie au versement du revenu de solidarité active est inadmissible. Le RSA est un minimum social, pas un revenu en retour à une activité. Il a vocation à protéger les plus pauvres et les plus fragiles, son montant représente à peine de quoi survivre. De plus à terme, FO redoute qu'ils rentrent en concurrence avec les emplois peu rémunérés.

- Quid du financement, vers une nouvelle prise en otage de l'Unedic ?

Le rapport estime le coût de la mise place de France travail entre 2,3 et 2,7 milliards d'euros. Le document affirme que ces dépenses seront « très largement couvertes par les gains de finances publiques associés au retour à l'emploi des personnes ». Après les économies que l'exécutif a fait sur le dos des demandeurs d'emploi, suite aux différents réformes réductrices de droit, FO redoute qu'il n'aille encore plus loin en augmentant à nouveau unilatéralement la **dotation de l'Unedic à Pôle Emploi qui sera demain France Travail**.

Ce rapport sur France Travail n'augure ainsi rien de bon. La mise en œuvre de France Travail devrait se faire progressivement d'ici à 2026 avec une généralisation prévue pour 2027.

Amitiés syndicales,

Michel BEUGAS
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général